



RENTREE SCOLAIRE 2025-2026

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de la confiance que vous placez dans notre établissement. Je vous invite à consulter le site de notre collège **amjavouheysenlis.com**, vous pourrez découvrir le projet éducatif, pastoral et pédagogique ainsi que les diverses propositions de notre établissement, les informations concernant les frais de scolarité, de la demi-pension et le règlement des élèves.

Vous trouverez ci-joint un dossier comprenant :

1. Un formulaire de demande d'inscription
2. Une feuille de renseignements concernant la pastorale

Ces deux documents doivent nous être retournés rapidement, correctement et lisiblement remplis (noms propres en majuscules d'imprimerie), datés, signés, **accompagnés d'une lettre de motivation des parents et de la photocopie des relevés de notes des deux dernières années et de l'année en cours**. En fin d'année scolaire, il faudra également fournir la notification MDPH Ulis collège. Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Elisabeth ROUYER
Chef d'établissement du collège

IMPORTANT : Toute inscription ne sera définitive qu'après décision du chef d'établissement à l'issue d'un entretien avec l'enfant et sa famille.

Ce rendez-vous vous sera fixé par le secrétariat par téléphone dans la limite des places disponibles. Etant donné le nombre très important de demandes, certains dossiers seront placés sur liste d'attente et seront étudiés au fur et à mesure des places disponibles. Les rendez-vous s'étaleront du mois de septembre 2024 à février 2025 pour les 6èmes et de décembre 2024 à juillet 2025 pour les autres classes.

"Tout homme a droit au respect et à une formation humaine et spirituelle"

Anne-Marie Javouhey



RENTRÉE SCOLAIRE 2025 / 2026

DEMANDE D'INSCRIPTION

CLASSE DEMANDÉE : 6ème ULIS

ÉLÈVE :

NOM : Prénoms :
(en lettres d'imprimerie) (souligner le prénom usuel)

Date de naissance : Lieu : Département :

Nationalité : Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Langue vivante 1 : ☐ ANGLAIS

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ EN 2024/2025

Nom de l'école : Commune :

Adresse : Code postal :

Classe : Classe redoublée : ☐ OUI ☐ NON Si oui, laquelle :

FRÈRES ET SŒURS - Nombre :

	Prénom :	Date de naissance :	Classe actuelle :	Établissement :
1-				
2-				
3-				
4-				

PARENTS :

PÈRE : NOM /Prénom :
Profession :
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél. domicile : Tél. professionnel :
Tél. portable : e-mail :

MÈRE : NOM /Prénom :
Profession :
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél. domicile : Tél. professionnel :
Tél. portable : e-mail :

Situation familiale :

En cas de divorce, produire le justificatif de la garde de l'enfant. ☐ Garde alternée ☐ Garde par le père ☐ Garde par la mère

Date et signature des parents : Père : Mère :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PASTORALE

NOM :

Prénom de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant :

Classe 2024/2025 :

Adresse :

Code postal : Commune :

IMPORTANT

Le projet éducatif du Collège Anne-Marie Javouhey inclut **un enseignement de culture chrétienne obligatoire** de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Cet enseignement fait partie de l'emploi du temps de l'élève à raison d'une heure hebdomadaire en 6^{ème}-5^{ème}-4^{ème} et une heure tous les quinze jours en 3^{ème}.

Je soussigné(e).....
accepte que mon fils, ma fille (Nom, prénom).....
participe aux temps de l'enseignement de culture chrétienne et aux célébrations.

Date et signature des parents

Date et signature de l'enfant

Un **parcours de catéchèse facultatif** est proposé en 6^{ème} et 5^{ème} pour les élèves qui souhaitent cheminer dans la foi chrétienne. Les élèves qui préparent un sacrement (baptême, première communion) ou qui préparent la profession de foi, doivent s'inscrire en catéchèse dès la 6^{ème}.

Inscription en catéchèse :

OUI

NON (1)

Si OUI, merci de compléter les informations ci-dessous.

Votre enfant souhaite se préparer :	au sacrement de baptême	OUI	NON (1)
	à la première communion :	OUI	NON (1)
	à la profession de foi :	OUI	NON (1)

Votre enfant est-il baptisé ? OUI NON (1)

Si oui, date et lieu du baptême :

Merci de joindre un certificat de baptême.

Votre enfant a-t-il fait sa première communion ? OUI NON (1)

Si oui, date :

Nombre d'années de catéchèse (y compris dans l'enseignement catholique)

De quelle paroisse dépendez-vous ?

Votre enfant appartient-il à un mouvement ? lequel ?

Souhaitez-vous accompagner des jeunes en groupe de catéchèse : OUI NON (1)

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter une responsable de la pastorale au 03.44.53.11.66.

(1) rayez la mention inutile

NE PAS REMPLIR

ANNÉE 2023/2024

DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- Les familles se situant dans les catégories A à F inclus doivent, impérativement, fournir :
 - l'avis d'imposition 2022
 - le relevé d'attestation de paiement des allocations familiales 2022 de JANVIER à DECEMBRE pour les familles de deux enfants et plus.
 - A défaut des ces pièces justificatives, le tarif le plus élevé sera appliqué (catégorie G)
- Les familles se situant en catégorie G, soit un montant minimum de 424 € par trimestre, n'ont pas à effectuer le calcul ci-dessous et à fournir de justificatif.

Revenu annuel réel

Total salaires et assimilés 2021 (cf. votre avis d'imposition 2022) avant déduction des 20 % ou 10 %.....	
Les prestations CAF ou de salaire unique, la pension alimentaire éventuelle, rentes.....	
Revenus divers : revenus immobiliers, loyers, pensions, revenus mobiliers.....	
Total 1.....	

Vos points de charge

2 points pour les parents (même s'il n'y en a qu'un au foyer).....	
1 point par enfant à charge.....	
½ point par enfant à partir du 2 ^{ème} scolarisé dans l'Enseignement Catholique.....	

Composition de la fratrie à renseigner sur tableau Annexe 1 ci-dessous

Total 2.....	
--------------	----------------------

Total 1 / Total 2	Revenus / points.....	
-------------------	-----------------------	----------------------

Catégorie calculée suivant tableau Annexe 2 ci-dessous... ..	
--	----------------------

POUR INFORMATIONS

NE PAS REMPLIR

ANNEXE 1 : COMPOSITION DE LA FRATRIE A LA RENTREE 2023/2024

Tableau à compléter obligatoirement

NOM	Prénom	Né(e) le	Etablissement fréquenté Public / Catholique

ANNEXE 2

Votre contribution est déterminée par application de la grille suivante :

Catégorie	Quotient familial	Versement trimestriel	Versement annuel
A	Jusqu'à 4.978 Euros	77.00 Euros	231.00 Euros
B	4.978 Euros à 6.814 Euros	146.00 Euros	438.00 Euros
C	6.814 Euros à 8.140 Euros	222.00 Euros	666.00 Euros
D	8.140 Euros à 10.170 Euros	297.00 Euros	891.00 Euros
E	10.170 Euros à 12.306 Euros	371.00 Euros	1 113.00 Euros
F	12.306 Euros à 18.466 Euros	423.00 Euros	1 269.00 Euros
G	> 18.466 Euros	Tranche où vous fixez librement votre montant de scolarité (montant minimum : 424 € par trimestre ou 1 272 € par an)	

POUR INFORMATIONS



POUR INFORMATIONS

Association de Gestion du Collège Privé
Anne-Marie Javouhey
6, rue Anne-Marie Javouhey BP 10087 - 60304 SENLIS Cedex
Tél : 03 44 53 11 66 – Fax : 03 44 53 34 29
www.amjavouheysenlis.com
Siret : 780 577 680 00033

III - DEMI-PENSION

La demi-pension ne bénéficie d'aucune participation de l'Etat ou des collectivités locales. Elle est donc totalement couverte par les familles ; les prix indiqués couvrent toutes les dépenses : les frais fixes de la société de restauration, les consommations alimentaires, la surveillance, les nombreuses animations et l'amortissement du matériel.

COÛT

REPAS ISOLE (ticket) : 7.50 €

Annuel : 945 €

Trimestriel : suivre la grille

ATTENTION		1er trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Trimestres comptables	ANNUEL	01/09 au 31/12/2023	01/01 au 31/03/2024	01/04 au 28/06/2024
1. Semaine normale :				
- 4 jours	945 €	385 €	280 €	280 €
2. Semaine réduite (1 à 3 j) :				
- 3 jours	707 €	287 €	210 €	210 €
- 2 jours	476 €	196 €	140 €	140 €
- 1 jour	231 €	98 €	70 €	63 €

ATTENTION : changement de régime

L'établissement, pour raison exceptionnelle et sur demande écrite des familles, pourra accorder un changement de régime qui ne prendra effet qu'à la fin des trimestres comptables. **Aucun changement ne sera accepté en cours de trimestre.**

- Les élèves peuvent apporter leur panier-repas uniquement sur prescription médicale. Une participation aux frais de surveillance, nettoyage... sera facturée aux familles. Le montant est fixé à 3 € par jour.
- Toute inscription au self implique obligatoirement l'utilisation d'une carte magnétique. Pour les nouveaux, les frais de création de la carte seront facturés 7 euros. En cas de perte ou de détérioration, une somme de 7 euros sera demandée pour son renouvellement.
- Les repas payés non pris seront remboursés uniquement en cas d'absence pour raison de santé (deux semaines minimum) justifiée par un certificat médical, ou en cas de départ de l'élève.
- Les jours fériés sont décomptés du forfait annuel.